



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 68 h) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le Secrétaire général estime que le mandat du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique conserve toute son utilité et que le Centre sert à créer un climat de coopération en faveur de la paix et du désarmement dans la région. Le dialogue régional que le Centre a engagé en 1989 en organisant diverses réunions sur le désarmement en Asie et dans le Pacifique est désormais connu sous le nom de « processus de Katmandou ». Comme en témoignent les résolutions de l'Assemblée générale, les États Membres et les milieux universitaires de la région sont très favorables à ce processus qui leur apparaît comme un moyen de cerner les questions de désarmement et de sécurité les plus pressantes intéressant la région et de chercher des solutions adaptées.

* A/57/150.

** Le présent rapport couvre les activités menées par le Centre régional d'août 2001 à juillet 2002.



Pendant la période à l'examen, d'août 2001 à juillet 2002, le Centre a continué de promouvoir le désarmement et la sécurité en organisant des réunions sur le désarmement dans la région. Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans ses résolutions 52/38 S du 9 décembre 1997, 53/77 A du 4 décembre 1998 et 55/33 W du 20 novembre 2000, le Centre a continué de fournir une assistance aux cinq États d'Asie centrale en vue de l'élaboration d'un traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale en organisant une série de consultations officieuses afin de résoudre les questions en suspens. En outre, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions 53/77 D du 4 décembre 1998 et 55/33 S du 20 novembre 2000, le Centre a continué d'apporter à la Mongolie l'aide lui permettant de prendre les mesures nécessaires pour consolider et renforcer sa sécurité

internationale et son statut d'État exempt d'armes nucléaires en organisant à Sapporo (Japon), les 5 et 6 septembre 2001, une réunion de groupe d'experts non gouvernemental sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Les consultations concernant le transfert du Centre se sont poursuivies avec le pays hôte. Pendant la période à l'examen, les versions finales d'un projet d'accord de siège et d'un projet de mémorandum d'accord sur la contribution financière du Népal aux dépenses de fonctionnement ont été transmises au Gouvernement népalais en décembre 2001 et en avril 2002, respectivement, et l'on attend la réponse des autorités népalaises.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. Activités du Centre	3-16	3
III. Dotation en effectifs et financement.	17-22	5
IV. Conclusions	23-25	6
Annexes		
I. État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique pour l'exercice biennal 2000-2001		7
II. Activités à financer		8

I. Introduction

1. Le 29 novembre 2001, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 56/25 F intitulée : « Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique ». Aux paragraphes 5, 6 et 7 de cette résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de fournir au Centre régional, dans la limite des ressources disponibles, tout l'appui dont il avait besoin pour exécuter son programme d'activité; l'a prié instamment de veiller à ce que le Centre régional opère effectivement à partir de Katmandou dans les six mois qui suivraient la signature de l'accord avec le pays hôte et à ce qu'il fonctionne efficacement, et l'a prié de lui rendre compte, à sa cinquante-septième session, de l'application de la résolution.

2. Le présent rapport est soumis comme suite à cette demande. Il couvre les activités menées par le Centre pendant la période d'août 2001 à juillet 2002. On trouvera à l'annexe I du présent document un état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour l'exercice biennal 2000-2001.

II. Activités du Centre

3. Le Secrétaire général estime que le mandat du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement conserve toute son utilité et que le Centre sert à créer un climat de coopération en faveur de la paix et du désarmement dans la région. Les consultations menées par le Directeur du Centre avec les États Membres et les établissements universitaires de la région et les réunions organisées par le Centre ont confirmé qu'on souhaitait vivement voir le Centre continuer à favoriser le dialogue régional et sous-régional afin de renforcer l'ouverture, la transparence et la confiance et de promouvoir le désarmement et la sécurité. À cet égard, l'Assemblée générale et la communauté de l'Asie et du Pacifique ont estimé que les réunions régionales organisées par le Centre avaient été très utiles.

4. Dans cet esprit et malgré les ressources financières limitées qu'il a reçues des États Membres et d'autres organisations intéressées qui ont versé des contributions volontaires pendant la période considérée, le Centre a organisé une conférence régionale sur le désarmement sur le thème « La région

de l'Asie et du Pacifique : évolution des dimensions de la sécurité et du désarmement au XXI^e siècle » à Kanazawa (Japon) du 28 au 31 août 2001.

5. La conférence a été organisée en étroite coopération avec le Gouvernement japonais et a réuni 60 participants représentant des gouvernements, des instituts de recherche, des médias et des organisations non gouvernementales (ONG). Parmi les questions abordées à la conférence figuraient le désarmement et la non-prolifération nucléaire, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son entrée en vigueur, l'espace extra-atmosphérique, l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires et le trafic illicite d'armes légères sous tous ses aspects. La conférence a également porté sur d'autres problèmes de sécurité, comme la stabilité et la prospérité en Asie du Nord-Est, y compris la contribution du Colloque de Kanazawa (voir par. 11 ci-dessous); le dialogue entre différentes cultures et la paix; la révolution informatique et la mondialisation et la sécurité humaine.

6. Le dialogue régional que le Centre s'emploie à favoriser en organisant des réunions annuelles dans la région Asie-Pacifique et au moyen d'autres initiatives est désormais connu sous le nom de « processus de Katmandou », termes repris par l'Assemblée générale dans ses résolutions. Les États Membres et les milieux universitaires de la région sont très favorables à la poursuite de ce processus qui leur apparaît comme un moyen de cerner les questions de désarmement et de sécurité les plus pressantes intéressant la région et de chercher des solutions adaptées. L'idée de poursuivre l'établissement d'un réseau d'échanges de données et d'informations sur les questions de désarmement et de sécurité entre le Centre et ses interlocuteurs dans la région et d'envisager des activités conjointes dans ce domaine a, elle aussi, suscité un écho très favorable. À cet égard, le site Web du Centre, mis en service en février 2002, peut être consulté par l'intermédiaire de la page Web du Département des affaires de désarmement. Une brochure sur les travaux du Centre est en cours de publication et sera largement diffusée. Le Secrétaire général entend continuer de faire du Centre un cadre privilégié de discussion sur les problèmes de sécurité et de désarmement à l'échelle régionale et se félicite de l'appui politique et financier dont le Centre continue de bénéficier dans la région.

7. Pendant la période à l'examen, le Centre a continué de développer et d'étendre son réseau de coordination et de coopération dans la région. Depuis 1996, le Centre et le Conseil de sécurité et de coopération en Asie et dans le Pacifique s'occupent conjointement des problèmes de désarmement et de sécurité dans le cadre du groupe de travail du Conseil sur les mesures de confiance et de sécurité. Le Directeur du Centre a participé à une réunion de ce groupe de travail à Washington en octobre 2001. Le Centre a aussi continué d'étudier la possibilité de coopérer plus étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le Forum des Îles du Pacifique et l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), des établissements universitaires et des ONG de la région de l'Asie et du Pacifique. Le Centre a lancé des activités d'échange d'informations sur le désarmement et la sécurité régionale en invitant les secrétariats de l'ANASE, du Forum des Îles du Pacifique et de l'ASACR à participer aux réunions régionales sur le désarmement qu'il organise. En outre, il a participé à la réunion technique de représentants de l'ONU et des organisations régionales sur le thème « Coopération dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix » tenue au Siège en avril et en mai 2002. Il a également tenu des consultations bilatérales avec les secrétariats de l'ANASE, du Forum des Îles du Pacifique et de la Commission économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (CESAP) afin de mettre en place des liens de coopération concrets.

8. Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions 52/38 S, 53/77 A et 55/33 W, le Centre a continué d'aider les cinq pays d'Asie centrale (Kirghizistan, Mongolie, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) à rédiger un traité visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. Pour aider ces États à régler leurs différends à ce sujet, le Centre a organisé au cours de la période à l'examen une série de consultations officieuses avec eux à New York, en présentant notamment un certain nombre de formulations établies en étroite collaboration avec le Bureau des affaires juridiques. La possibilité d'adapter les dispositions prises dans les zones exemptes d'armes nucléaires existantes connaissant les mêmes problèmes est également à l'étude afin d'accélérer la conclusion d'un traité visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région.

9. En outre, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions 53/77 D et 55/33 S, le Centre a continué d'apporter à la Mongolie l'aide lui permettant de prendre les mesures nécessaires pour consolider et renforcer sa sécurité internationale et son statut d'État exempt d'armes nucléaires. Le 27 octobre 2000, les cinq États exempts d'armes nucléaires ont publié le texte de leur déclaration politique commune sur les garanties de sécurité concernant le statut d'État exempt d'armes nucléaires (A/55/530-S/2000/1052). Cette déclaration et l'adoption en février 2000, par le Grand Hural de l'État, le Parlement mongol, d'une loi interne portant définition et réglementation du statut d'État exempt d'armes nucléaires marquent deux jalons importants dans l'initiative de la Mongolie dans ce domaine.

10. Sur la demande de la Mongolie, le Centre a accueilli la réunion d'un groupe d'experts non gouvernementaux, tenue sous les auspices des Nations Unies, à Sapporo (Japon) les 5 et 6 septembre 2001, pour examiner les moyens de renforcer encore ce statut. À la réunion, les experts ont adopté le « document de Sapporo », qui contient l'examen des propositions de la Mongolie sur son statut d'État exempt d'armes nucléaires et ses caractéristiques. En ce qui concerne les aspects non nucléaires du statut de la Mongolie, le Département des affaires de désarmement a convoqué un groupe consultatif des Nations Unies, composé des organes compétents des Nations Unies et de la Mongolie, pour examiner la situation concernant ces aspects, dont il est fait mention dans la résolution 55/33 S de l'Assemblée générale. Deux propositions d'étude, respectivement sur la vulnérabilité économique de la Mongolie et sa vulnérabilité écologique, sont à l'examen (A/57/159).

11. Soucieux de promouvoir la coopération avec ses divers interlocuteurs, le Centre a fourni des services fonctionnels et techniques à l'Association japonaise pour les Nations Unies afin de l'aider à organiser le huitième Colloque de Kanazawa sur l'Asie du Nord-Est, qui s'est tenu du 4 au 6 juin 2002 sur le thème de la perspective sécuritaire en Asie du Nord-Est et du nouvel ordre du jour du processus de Kanazawa. Le Directeur du Centre a participé au colloque et en a présidé les sessions plénières. Les participants ont adopté un document intitulé « Agenda pour la paix, la stabilité et la prospérité en Asie du Nord-Est » comme cadre directif de ses travaux futurs.

12. Pendant la période considérée, le Centre a commencé les préparatifs de deux réunions régionales sur le désarmement :

a) La cinquième Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement, à Kyoto (Japon), qui doit se tenir en août 2002 sur le thème « Le défi que pose le terrorisme à la sécurité internationale et au désarmement : dimensions mondiales et régionales ». La conférence examinera notamment les effets des attaques terroristes du 11 septembre 2001 sur la sécurité, le rapport entre le terrorisme et les armes de destruction massive, et les réponses de l'ONU et des organisations régionales face au terrorisme; et

b) Une réunion des Nations Unies sur le désarmement régional en République de Corée sur le thème « L'évolution de la dynamique sécuritaire et son incidence sur le désarmement et la non-prolifération ». Cette réunion doit se tenir en décembre 2002 et examiner les évaluations de sécurité, le terrorisme et les armes de destruction massive, et le désarmement et la non-prolifération dans la péninsule coréenne.

13. Pour aider à mettre en oeuvre le Programme d'action adopté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (Conférence des Nations Unies sur les armes légères), le Centre a diffusé, le 21 novembre 2001, une note demandant aux États de la région de l'Asie et du Pacifique de donner le nom des fonctionnaires, experts militaires, universitaires et instituts travaillant dans le domaine des armes légères. Sur la base des informations reçues, le Centre entend compiler une liste des interlocuteurs nationaux et d'autres institutions au niveau régional afin de lancer des activités d'échange d'informations et de connaissances pour faciliter la mise en oeuvre du Programme d'action dans la région. À ce jour, 14 réponses ont été reçues.

14. Pour examiner plus avant la question des armes légères, le Centre organise une réunion régionale sur le suivi de la Conférence des Nations Unies sur les armes légères dans l'optique Asie-Pacifique, dont la date et le lieu seront déterminés prochainement. L'objectif de cette réunion est de donner aux interlocuteurs désignés en Asie et dans le Pacifique une première possibilité d'échanger des renseignements sur la façon dont ils mettent en oeuvre le Programme d'action adopté à la Conférence; d'étudier les moyens d'intensifier la coopération entre les pays de la région; et d'aider les États Membres à préparer la réunion des États qui doit

se tenir en 2003 pour examiner la mise en oeuvre du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial.

15. Pour préparer cette réunion, le Directeur du Centre a assisté à la Réunion de suivi de la Conférence des Nations Unies sur les armes légères qui s'est tenue à Tokyo du 23 au 25 janvier 2002 pour évaluer les résultats de la Conférence et anticiper la mise en oeuvre du Programme d'action, ainsi qu'au Séminaire régional sur la mise en oeuvre du Programme d'action sur le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects, tenu à Manille les 9 et 10 juillet 2002.

16. Le Centre prévoit également d'organiser un atelier des Nations Unies sur la transparence en matière d'armements en Asie et dans le Pacifique, dont la date et le lieu seront déterminés prochainement.

III. Dotation en effectifs et financement

17. Conformément à la résolution 42/39 D de l'Assemblée générale en date du 30 novembre 1987, le Centre a été créé en utilisant les ressources existantes et les contributions volontaires que les États Membres et les organisations intéressées pourraient verser à cet effet. Dans sa résolution 56/25 F, l'Assemblée s'est félicitée de l'appui politique et des contributions financières volontaires que le Centre régional continuait de recevoir, qui étaient essentiels à la poursuite de ses activités, et a prié le Secrétaire général de fournir au Centre régional, dans les limites des ressources disponibles, tout l'appui dont il avait besoin pour exécuter son programme d'activités. L'Assemblée a aussi prié instamment le Secrétaire général de veiller à ce que le Centre régional opère effectivement à partir de Katmandou dans les six mois qui suivraient la signature de l'accord avec le pays hôte et à ce qu'il fonctionne efficacement.

18. À cet égard, le Département des affaires de désarmement a continué de tenir des consultations intensives avec le Gouvernement du pays hôte en vue d'accélérer le processus de transfert du Centre à Katmandou. Pendant la période considérée, le Département des affaires de désarmement, en consultation avec le Bureau des affaires juridiques, le Bureau du Contrôleur et le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Katmandou, a établi les versions finales d'un projet d'accord de siège et d'un projet de mémorandum

d'accord sur la contribution financière du Népal aux dépenses de fonctionnement, qui ont été présentées au Gouvernement népalais le 6 décembre 2001 et le 12 avril 2002 respectivement. Le Département attend la réponse des autorités népalaises.

19. Il convient de noter que dans son rapport relatif à l'inspection de la gestion du programme et des pratiques administratives du Département des affaires de désarmement (A/56/817), le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a recommandé que, en coordination avec le pays hôte, le Département envoie dès que possible une mission technique compétente chargée d'évaluer, avec l'assistance du bureau du PNUD à Katmandou, et en tenant compte de la situation de sécurité, dans quelle mesure les locaux du Centre sont prêts, et d'établir la liste des problèmes techniques, logistiques et sécuritaires qui devront être réglés pour que le Centre puisse travailler efficacement à Katmandou. Il a recommandé en outre que, lorsqu'il recevra le rapport, le Département établisse un plan pour le transfert, en fixant une date limite réaliste, puis l'applique dans les temps impartis.

20. Le Département prévoit d'entreprendre une mission technique à Katmandou aux fins d'établir un plan de transfert, comme l'a recommandé le BSCI, une fois conclues les négociations avec le pays hôte.

21. Pendant la période considérée, d'août 2001 à juillet 2002, des contributions volontaires d'un montant de 16 000 dollars ont été reçues. Le Secrétaire général souhaite remercier les Gouvernements de la Mongolie et de la République de Corée pour leurs contributions et le Gouvernement népalais pour l'appui global qu'il apporte au Centre.

22. En outre, le Secrétaire général souhaite remercier le Gouvernement japonais, la ville de Kanazawa et la préfecture d'Ishikawa pour l'appui financier qu'ils ont apporté à la réunion de la Conférence des Nations Unies sur les questions de désarmement qui s'est tenue en août 2001 à Ishikawa-Kanazawa, ainsi que la ville de Sapporo et la préfecture d'Hokkaido pour l'aide technique et financière apportée à la réunion de Sapporo sur le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie.

IV. Conclusions

23. Le Centre a continué d'être une utile tribune de dialogue régional et sous-régional sur les

questions sécuritaires particulières à la région et les questions de désarmement mondial et régional, ainsi qu'un instrument venant appuyer les initiatives régionales dans les domaines du désarmement et de la sécurité, ce dont se sont vivement félicités les États Membres et la communauté de l'Asie et du Pacifique.

24. Pour promouvoir une coopération et une interaction accrues, le Centre a élargi ses contacts avec les établissements universitaires, les fondations et les organisations sous-régionales en Asie et dans le Pacifique. Il a réussi à sensibiliser davantage le public à l'évolution et aux tendances dans le domaine du désarmement et de la sécurité dans la région. Grâce à son site Web qui vient d'être mis en service, le Centre a pu élargir encore la communication avec ses interlocuteurs et à leur donner un accès facile et rapide aux informations sur ses activités.

25. Pour pouvoir élargir le champ de ses activités, qui sont exclusivement tributaires des contributions volontaires des États Membres et des organisations intéressées, il est indispensable que le Centre dispose d'un appui financier accru et stable. Tout en exprimant sa gratitude pour les contributions reçues, le Secrétaire général demande aux États Membres de continuer de verser ou d'augmenter leurs contributions au Centre, de façon à en assurer la viabilité et d'en renforcer le bon fonctionnement.

Annexe I

**État financier du Fonds d'affectation spéciale
pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix
et le désarmement en Asie et dans le Pacifique
pour l'exercice biennal 2000-2001**

	<i>Dollars É.-U.</i>
I. Solde au 1er janvier 2000	320 540
II. Recettes entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2001	
Contributions volontaires ^a	54 000
Revenus de placements	34 857
Recettes diverses	3 427
Total partiel	92 284
III. Dépenses entre le 1er janvier 2000 et le 31 décembre 2001	275 628
IV. Solde au 31 décembre 2001	137 196

Note : Ces chiffres sont extraits de l'état financier pour la période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2001. Au cours de la période du 1er janvier au 30 juin 2002, une contribution supplémentaire, d'un montant total de 16 000 dollars, a été reçue de la Mongolie (1 000 dollars) et de la République de Corée (15 000 dollars).

^a 2000 : Nouvelle-Zélande (10 000 dollars), République de Corée (15 000 dollars) et Thaïlande (3 000 dollars).

2001 : Inde (10 000 dollars), Mongolie (1 000 dollars) et République de Corée (15 000 dollars).

Annexe II

Activités à financer

Projet I

Intitulé du projet

Réunion des Nations Unies sur le désarmement régional, consacrée à l'évolution de la dynamique sécuritaire et son incidence sur le désarmement et la non-prolifération

Objet

Examiner les préoccupations en matière de sécurité en Asie du Nord-Est et promouvoir la non-prolifération dans la région.

Lieu

République de Corée

Durée

Trois jours (3-5 décembre 2002)

Nombre de participants

Une quarantaine de participants (responsables politiques, universitaires et experts) venant de pays de la région Asie-Pacifique, ainsi que des représentants de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies.

Prévisions de dépenses

	<i>Dollars É.-U.</i>
Frais de voyage des participants	194 000
Dépenses de fonctionnement	7 000
Frais de voyage du personnel de l'ONU	30 000
Total	231 000

Projet II

Intitulé du projet

Conférence sur le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

Objet

Sensibiliser davantage au problème des armes légères; évaluer la mise en oeuvre du Programme d'action adopté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects; promouvoir la coopération entre les pays de la région Asie-Pacifique; réunir les coordonnateurs de la région chargés d'examiner la question des armes légères au niveau national.

Lieu

Bali (Indonésie) (sujet à modification)

Durée

Deux jours (devant être organisée conjointement avec l'Atelier sur le Registre des armes classiques de l'ONU et le système des Nations Unies pour l'établissement des rapports normalisés sur les dépenses militaires – voir Projet III ci-après)

Nombre de participants

Une quarantaine de participants (responsables politiques, coordonnateurs nationaux, universitaires et représentants des ONG) venant de pays de la région Asie-Pacifique

Prévisions de dépenses

	<i>Dollars É.-U.</i>
Frais de voyage des participants	133 300
Dépenses de fonctionnement	10 000
Frais de voyage du personnel de l'ONU	33 700
Total	177 100

Projet III

Intitulé du projet

Atelier sur le Registre des armes classiques de l'ONU et le système des Nations Unies pour l'établissement des rapports normalisés sur les dépenses militaires

Objet

Favoriser une meilleure connaissance de ces deux instruments; aider les responsables politiques de la région Asie-Pacifique à se familiariser avec leur fonctionnement; promouvoir l'adoption de ces instruments par les pays de la région.

Lieu

Bali (Indonésie) (sujet à modification)

Durée

Deux jours (devant être organisé conjointement avec la Conférence de suivi de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects – voir projet II ci-dessus)

Nombre de participants

Une quarantaine de responsables politiques, venant de pays de la région Asie-Pacifique

Prévisions de dépenses

Si l'Atelier est organisé conjointement avec la Conférence sur le suivi de la Conférence des Nations Unies sur les armes légères et si les mêmes participants assistent aux deux réunions, il sera nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant de 12 300 dollars au titre de l'indemnité journalière de subsistance des participants et de 1 600 dollars au titre de l'indemnité journalière de subsistance du personnel de l'ONU. En revanche, si l'atelier est organisé séparément, le montant des dépenses devrait s'établir à 133 000 dollars pour les frais de voyage des participants, 10 000 dollars pour les dépenses de fonctionnement du projet et 33 700 dollars pour les frais de voyage du personnel.